

## Assurance-vie de risque DIMA

Conditions complémentaires d'assurance (CCA)  
Invalidité des enfants et adolescents



### 1 Bases de calcul

L'incapacité de gain des enfants et adolescents est calculée selon le degré dans lequel la personne assurée sera incapable d'exercer une activité lucrative.

1.1 Adolescents en cours de formation professionnelle: On prendra comme base de calcul le revenu que l'adolescent aurait pu obtenir à la fin de la formation commencée. Le taux de l'incapacité de gain correspond au rapport présumé entre la capacité de gain réduite et le revenu moyen OFIAMT de la profession apprise dans l'année du calcul.

1.2 Enfants et adolescents n'ayant pas encore commencé une formation professionnelle:

L'invalidité sera calculée en estimant si et dans quelle mesure la personne assurée pourra exercer une activité professionnelle à l'avenir. Le taux de l'incapacité de gain correspond au rapport présumé entre la capacité de gain réduite et le revenu moyen OFIAMT dans l'année du calcul.

### 2 Détermination du taux présumé de l'incapacité de gain

Le taux présumé de l'incapacité de gain sera déterminé par le service des médecins-conseil de l'assureur et la somme d'assurance correspondante sera versée.

### 3 Incapacité de gain partielle

Lors d'une incapacité de gain partielle, la différence entre la somme d'assurance et le montant versé sera placée sur un compte bloqué qui porte des intérêts. Si l'AI estime, lors de la détermination définitive, que l'incapacité de gain est plus élevée, la différence sera versée à l'assuré. Autrement, le compte bloqué sera fermé et cette somme reviendra à l'assureur.